

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 12 mars 2021**

Délibération CA-2021-29

**Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
du 18 décembre 2020**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 12 mars 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE :

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020.

Fait à Créteil, le 12 mars 2021

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Jean-Luc Dubois-Randé
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.